

[WEB] - [PAY] Liste des compléments (primes, supplément familial, mutuelles, etc)

ONGLET COMPLEMENTS (Menu : Initialisation → Agents → Modification AGENT → Onglet « Contrats » → Modification d'un contrat)

Les compléments servent à personnaliser la paye d'un agent.

Cliquer sur le bouton  pour ajouter un complément au contrat d'un agent.

Ci-dessous la liste des compléments disponibles dans le logiciel :

Aides et exonérations concernera les collectivités bénéficiant de crédit d'impôts, de taux réduit pour les allocations familiales ou de réduction général des cotisations (ex loi FILLON)

Les avantages en nature comprennent les avantages logements, nourriture, voiture, NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) et avantages autres. Le montant devra être renseigné pour chacun de ces compléments.

Dans Carrière, une option permet de prévoir un avancement d'échelon pour l'agent. Il faudra renseigner l'indice et la date à laquelle le changement doit être appliqué. Pour consulter plus d'informations sur l'avancement d'un agent, [consulter la notice](#).

La ligne Congés permet d'ajouter une ligne de congés payés ou de congés de présence parentale.

Les compléments destinés aux élus permettent d'activer la mutuelle FONPEL ou CAREL et de renseigner le cas échéant la base complémentaire de sécurité sociale. Cette information sera nécessaire pour le calcul des cotisations et de l'imposable dans le cas d'un élu en mandats multiples.

Les compléments concernant la maladie concernent **les indemnités journalières**. Pour mettre en place le demi-traitement, [consulter la notice spécifique](#).

Les mutuelles conventionnées et labellisées comprennent les mutuelles prévoyance et santé (participation patronale et/ou salariale, montant fixe ou pourcentage).

Le complément régime indemnitaire permet l'ajout de NBI, d'indemnités ou de primes.

Il est également possible d'ajouter une indemnité de recensement, de régie ou une indemnité personnalisée où un montant fixe devra être renseigné.

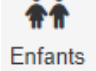
L'indemnité compensatrice de la CSG permet d'ajouter cette compensation au bulletin de l'agent qui en bénéficie.

Le transfert Primes-Points est une particularité liée au PPCR

Le complément personnalisation du modèle permet d'ajouter une ou plusieurs lignes de votre choix au bulletin de l'agent sans modification du modèle fixe de base AGEDI. Une fois le complément sélectionné choisir la ligne qui sera ajoutée en plus au bulletin de l'agent.

En utilisant la note répétitive en fin de bulletin, vous pouvez éditer une information sur tous les bulletins d'un agent.

Le complément supplément familial doit être activé pour les agents qui en bénéficient. Pour le calcul il faut indiquer le nombre d'enfants dans la fiche de l'agent. Pour cela, il faut retourner en « **Modification Agent** » et cliquer sur l'onglet «

Enfants », puis sur le bouton  pour ajouter l'enfant et renseigner le nom, prénom et date de naissance des enfants.

Un complément indemnité de transport est disponible pour les collectivités Corses.

À savoir, lorsque vous ajoutez un complément une partie « Informations sur le complément » est disponible. Elle permettra d'avoir des indications supplémentaires sur le complément afin de donner des instructions pour sa mise en place.